

# LE PROGRAMME

CHAPITRE 4

# BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT



**Orléans**  
**En commun**



LISTE SOUTENUE PAR

**LA FRANCE INSOUMISE**

## 4. Biodiversité et action environnementale

Il est du devoir des sociétés humaines de veiller à l'intérêt général humain. La poursuite de cet intérêt général humain implique de préserver les écosystèmes qui rendent notre vie possible et plaisante.

La satisfaction des besoins humains implique des perturbations des écosystèmes conduisant souvent à des transformations profondes de ceux-ci. Il est de notre responsabilité collective de minimiser ces perturbations et de nous efforcer de les circonscrire aux milieux sur lesquels nous constituons déjà un déterminant majeur.

C'est là une rupture anthropologique majeure avec notre histoire récente où le milieu dit « naturel » était pensé comme une ressource que nous pouvions exploiter sans limites, voire même que nous avions le devoir d'exploiter.

Le dérèglement climatique mondial, l'épuisement prévu du nombre de ressources aujourd'hui gaspillées sans précautions et nos espaces naturels, ou semi-naturels, souillés de déchets dont nous ne savons que faire, nous obligent à revoir nos modes de production, de distribution et de consommation. Il s'agit là d'une obligation éthique autant que d'une obligation pratique. Nous devons nous préparer aux changements climatiques en cours tout en nous efforçant, à notre échelle, de les diminuer.

La planification écologique s'impose dans l'ensemble des domaines de l'action publique pour emmener la société dans son ensemble. Notre responsabilité face au monde vivant comme envers notre propre espèce nous enjoint à agir.

Nous sommes lassés de mesures symboliques dérisoires dont chacun perçoit la dissymétrie avec l'ampleur du défi que nous devons relever. Ces actions, qui ont bien plus trait à la communication qu'à l'action à proprement parler, servent en réalité à camoufler l'inaction servant à la préservation des intérêts particuliers.

C'est une insulte à notre intelligence mais c'est aussi une insulte à notre présent comme à notre avenir. Dès lors, il s'agit d'appliquer la règle verte pour la commune en ne prélevant pas sur la nature davantage que ce qu'elle peut reconstituer et en ne produisant pas plus que ce qu'elle peut supporter.

Nous ambitionnons de faire bien plus dans ce domaine que ce qui a été fait jusqu'à maintenant, mais nous ambitionnons aussi de donner le pouvoir à la population de faire plus avec la collectivité et surtout de lui donner les outils pour exiger plus de collectivité. Il faut cesser les injonctions contradictoires inondant la population de bons conseils sans qu'elle puisse concrètement les mettre en œuvre.

Chacun conçoit que le compostage est une mesure simple et efficace de réduction et de ré-usage des déchets, mais combien de personnes peuvent concrètement composter leurs biodéchets près de chez eux ?

Dans notre commune qui, durant toute son histoire, a dû composer avec les soubresauts de la Loire, comment est-il possible d'avoir la mémoire aussi courte et de construire sur des terres précisément inconstruites jusqu'alors, car inondables ? Nous pouvons et devons insuffler plus d'intelligence collective dans nos décisions. Ces espaces inondables peuvent être utiles à la communauté humaine à travers leurs fonctions écologiques, non seulement en préservant d'autres espaces des débordements de la Loire, mais aussi en accueillant des activités compatibles avec ces débordements occasionnels, certains types d'agriculture en sont.

Il ne faut pas non plus oublier que les espaces les moins artificialisés, là où la végétation se développe sans être soumise aux considérations esthétiques humaines, là où les cours d'eau peuvent déborder de leur lit mineur, rendent de multiples services écosystémiques (dépollution de l'air et de l'eau, régulation des pluies et de la température, refuge pour des espèces utiles aux activités humaines...) et donc rendent la vie plus facile à l'humanité.

## Acquisition de connaissances et information de la population

- 8 Définir une série d'indicateurs environnementaux locaux conçus avec les associations naturalistes et les services de l'État en charge de la biodiversité pour mesurer les progrès réalisés. Ces données seront publiques.
- 9 Instaurer un dispositif de vigie nature participatif pour avoir une connaissance fine et construite avec les habitants des espèces présentes et de leur abondance.
- 10 Installer des postes d'observation ornithologiques le long de la Loire, en particulier du côté sud avec présence ponctuelle d'animateurs nature en coopération avec les associations naturalistes.
- 11 Installer des panneaux d'information sur la valeur écologique des bords de Loire et les conséquences négatives des altérations du milieu (par exemple liées au dépôt de détritits).

## Restauration et préservation des écosystèmes

- 12 Reconstituer des trames vertes et bleues à travers toute la ville et en connexion avec les espaces périurbains, en concertation avec les habitants qui doivent être associés à la reconquête de la biodiversité en ville.
- 13 Faciliter la plantation d'arbres et la régénération naturelle d'espaces forestiers urbains en privilégiant les espèces autochtones.
- 14 Relocaliser toute la production de plantes destinées aux espaces verts dans la métropole, privilégier des plantes nectarifères, adaptées au climat local avec un minimum de soins.

- 15 Tendre vers une production de plantes pour les espaces verts n'utilisant que des substrats produits localement par recyclage de la matière dans des contenants réutilisables.
- 16 Planifier l'éradication des espèces exotiques invasives à Orléans, en particulier sur les bords de Loire, en lien avec l'État, les collectivités locales et les associations naturalistes, notamment via des chantiers nature participatifs couplés à un suivi régulier. Les végétaux issus de ces chantiers seront compostés au plus près des sites où ils auront été extraits.
- 17 Travailler avec la nature plutôt que contre elle dans la gestion des « espaces verts », par exemple en installant des nichoirs à mésanges comme outil de lutte biologique contre les chenilles processionnaires.

## **Construire une nouvelle relation avec la nature**

- 18 Préserver le « Val d'Ouest », au sud-ouest de la Loire, de l'artificialisation des sols et de leur imperméabilisation. Y installer des activités en lien avec l'agriculture et la biodiversité compatibles avec son caractère inondable.
- 19 Revoir complètement le projet d'aménagement du terrain des Groues en partant des usages multiples qu'en fait déjà la population. Aux usages actuels de détente, d'activité sportive et culturelle, sera ajouté un volet autour de l'agroécologie et de l'éducation à l'environnement. L'espace devra comprendre de vastes zones boisées, le projet de route « pénétrante » sera abandonné et le site rendu inconstructible. La vigilance sur les nuisances de la chaufferie sera renforcée et des mesures de diminution seront adoptées.
- 20 Coupler au maximum les sites de compostage collectif (voir partie Agriculture urbaine) à des haies de feuillus à bois tendre fournissant par la taille la matière carbonée utile au compostage et à des petits espaces de maraîchage réutilisant une partie du compost produit. Les arbres produisant les feuilles propices au compostage pourront aussi être favorisés dans les programmes de plantation.

- 21 Organiser la mise à disposition de broyeurs à végétaux pour les particuliers afin que les branchages puissent être facilement réutilisés là où ils ont été produits.
- 22 Organiser le tri, le ré-usage, la récupération et le recyclage des plantes et fleurs coupées apportées par les particuliers dans les cimetières de la ville, élaborer une charte de bonnes pratiques en matière de fleurissement de ces espaces et labelliser des fleuristes vertueux dans le domaine (absence de composants non compostables dans des conditions domestiques, pots consignés, substrats labellisés).
- 23 Organiser une concertation avec les habitants, les associations et collectifs pour définir les sites prioritaires à dé-bétonner.
- 24 Élaborer un « plan hérisson » avec les associations naturalistes pour diminuer drastiquement leur mortalité sur les routes et faciliter leur libre circulation dans les parcs, jardins et espaces naturels.



**RETROUVEZ  
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES  
ET NOS TRACTS SUR**

**[orleans-en-commun.fr](http://orleans-en-commun.fr)**



**Orléans**  
**En commun**



LISTE SOUTENUE PAR

**LA FRANCE INSOUMISE**

